

ADAMVM

Corniès le Pavillon

30140 St Félix de Pallières

Saint-Félix-de-Pallières, le 15 /09/2023

Monsieur le Préfet du Gard

Préfecture du Gard

30 000 Nîmes

Monsieur le Préfet,

Suite au CSI des anciens sites miniers et industriels de la Croix de Pallière du 11 juillet dernier et à propos du jugement de la CAA de Toulouse, nous tenons à vous faire part de nos connaissances et questionnements sur la zone du puits n°0 dont UMICORE a été condamné à traiter les déchets.

En effet, la zone considérée apparaît trop restreinte quant à la pollution qui la concerne (voir carte en annexe avec les différents sites).

Où se situe le puits 0 foncé en 1917 et ultérieurement rebouché ?

Deux options se présentent :

- **Site 1, au niveau du « Dépôt circulaire des Issarts » ?** (Géoderis 2019¹), repéré dès 2008 par Géoderis



comme point remarquable (PR 9) dont les matériaux fins furent reconnus comme très chargés en métaux lourds (PT43 notamment). Ce point correspond par ailleurs au prélèvement référencé E2.1 « Zone des sangliers petite flaque » (photo ci-contre) par AMDE, 2016² et dont les analyses d'eaux p. 17 fig. 13 confirment l'importance de la charge en métaux/metalloïdes.

laverie tout autant qu'une tête de puits comblée.

De par la grande dimension décimétrique de cette structure (400 m²) et sa proximité immédiate avec le substratum calcaire et dolomitique, on peut y voir un simple remplissage de cavité karstique par des fines de

Site 2 ? Si l'on se réfère au rapport Bugéco³ de renonciation de l'exploitation, le Puits 0 (photo de juillet 2023 ci-dessous) se situe (p 11 ligne 4) à 90m au sud du puits n°1, c'est-à-dire précisément sur ce site 2.



Ce point qui n'a pas été identifié dans les travaux (pourtant remarquables) de Geoderis 2008⁴ et 2019 correspond au point de prélèvement E2.2 mentionné dans le rapport AMDE 2016 (page 2) comme « Zone de sangliers, grande flaque » avec une charge particulièrement importante en métaux lourds.

¹ Rapport Gedoderis 2019 - <http://www.adamvm.fr/uploaded/105108/etude-sanitaire-compresse-compresse.pdf>

² AMDE 2016 - <http://www.adamvm.fr/uploaded/105108/rapportadmetrou-puits-1.pdf>

³ Rapport BUGECO - https://saintfelixdepallieres.fr/sites/default/files/2023-08/RapportBUGECO_1998-avec%20compression.pdf

⁴ Rapport GEODERIS 2008 - <http://www.adamvm.fr/uploaded/105108/fiche-geoderis-st-felix-2008.pdf>

Bien évidemment ces deux hypothèses sont discutables et la question de la situation du puits 0 reste posée.

L'étalement des dépôts miniers dans Zone du puits n°0

En fait, l'importance de la position exacte du puits 0 n'est que relative dans la mesure où le problème fondamental est l'étalement des dépôts miniers sur l'ensemble de cette zone du puits n°0 qui constitue le bassin de réception des eaux de surface s'écoulant vers le sud.

Ces dépôts miniers sont présents sous deux formes (carte en annexe)

- 1) Dépôts de surface grossiers (*rouge sur carte*) formés de matériaux de nature et dimension hétérogènes étalés sur la plate-forme d'exploitation minière. La forte teneur en métaux lourds est attestée :
 - d'une part par les prélèvements de surface (S1 à S9) AMDE (cf situation sur carte)
 - d'autre part par les forages effectués autour du puits 1 qui établissent que les terrains de surface sont davantage pollués que les terrains en profondeur (p. 26, rapport Duparc 2019⁵).
- 2) Des dépôts gris de très faible granulométrie, communément appelés « fines de laverie » déjà présents dans les deux sites 1 et 2 se retrouvent ailleurs (en vert sur carte).

Site 3 localisé dans la partie Nord du talus de la zone du puits 0. Il est constitué des fines de laverie typiques (schlamms) de très faible granulométrie qui sont exposées à l'air libre de part et d'autre d'anciennes murailles résiduelles de l'exploitation.

Site 4 localisé à la bordure Est de la zone du puits n°0. Il est constitué d'alternances de dépôts grossiers de surface et de fines silto-argileuses qui montrent lors de la stagnation des eaux de pluie un drainage minier acide aussi spectaculaire que celui des sites 1 et 2.

Ces deux sites localisés sur les talus Nord et Est de la Zone du puits 0 n'ont jamais été ni signalés ni analysés lors des travaux antérieurs.



⁵ Rapport Duparc -

On rappelle que les fines de laverie ou shlamms sont les dépôts les plus toxiques à la fois par leur teneur exceptionnellement élevée en métaux lourds /métalloïdes ainsi que par les reliquats des produits des traitements qui ont été rajoutés lors des opérations de flottations. Ce sont des dépôts analogues qui viennent d'être confinés latéralement sur la « Digue Umicore ».

Evaluation du degré de pollution de la « Zone du puits 0 » et impact sociétal

En fonction des résultats connus sur les seuls sites analysés, nous avons essayé d'évaluer le degré de la pollution métallique de la zone. Nous nous sommes basés sur les différentes normes référencées en pages 29 et 30 dans le rapport de l'expertise Duparc (2019) pour définir la toxicité ou non d'un sol et d'une eau selon leur teneur en métaux/métalloïdes courants.

Les résultats obtenus sur plusieurs points de prélèvements pour les métaux/métalloïdes courants sont figurés dans le tableau.

S= sédiments E = eau	S1.1	S1.2	E2.1	E2.2	Seuils
Cadmium Cd	40,2 mg/kg 40 x seuil	34,2 mg/kg 34 x seuil	5630 µg/l 1126 x seuil	24 µg/l 5 x seuil	S 1 mg/kg E 5 µg/l
Plomb Pb	4870 mg/kg 24 x seuil	1830 mg/kg 9 x seuil	1970 µg/l 197 x seuil	6570 µg/l 650 x seuil	S 191,2 mg/kg E 10 µg/l
Zinc Zn	16800 mg/kg 40 x seuil	9000 mg/kg 22 x seuil	609000 µg/l 78000 x seuil	5390 µg/l 650 x seuil	S 421,8 mg/kg E 7,8 µg/l
Antimoine Sb	107 mg/kg 100 x seuil	35,7 mg/kg 35 x seuil	35,1 µg/l 7 x seuil	1,37 µg/l	S 1 mg/kg E 5 µg/l
Mercure Hg	5,45 mg/kg 2 x seuil	1,24 mg/kg	3,05 µg/l 3 x seuil	0,36 µg/l	S 2,3 mg/kg E 1 µg/l
Arsenic AS	2710 mg/kg 54 x seuil	456 mg/kg 9 x seuil	2700 µg/l 270 x seuil	9,76 µg/l	S 50 mg/kg E 10 µg/l

Force est de constater qu'une pollution métallique de très haut niveau des sols et des eaux de surface n'affecte pas tel ou tel point, mais se trouve dispersée sur l'ensemble de la zone du puits n°0, dans les zones basses comme sur les versants.

Corrélativement, nous faisons notre la synthèse émise dans le rapport Duparc (2019) p 18 : «*La pollution des matériaux de surface situés à proximité du site est avérée, et conforme aux précédentes analyses conduites par GEODERIS et ICF (qui ont toutefois méconnus les nouveaux sites 3 et 4 signalés ci-dessus), et pour le compte de l'État. Elle est en totale contradiction avec les usages, l'accessibilité et la fréquentation du site tels qu'observés lors de nos interventions* ».

En effet :

Au niveau local, outre la toxicité évidente des « flaques à sangliers » utilisées par différents autres gibiers, on observe que des touffes de thym (connu pour concentrer les métaux/métalloïdes) abondent sur les versants de la zone du puits n°0 (notamment entre les sites 3 et 4) et sont à portée de main de tous les promeneurs.

Au niveau régional, à chaque épisode pluvieux et plus particulièrement lors des épisodes cévenols, les différents matériaux meubles sédimentés dans le bas fond de la zone du puits n°0 sont évacués par les eaux du ruisseau de la mine.



Ils vont ensuite charger le ruisseau de Paleyrolle (photo ci-dessous) qui s'écoule en contrebas, puis rejoindre l'Ourne. La confluence de ce ruisseau avec le Gardon s'effectue alors au sud d'Anduze à proximité de la zone de pompage de Boisset- Gaujac...

L'ADAMVM tient à attirer l'attention des autorités préfectorales ainsi que des autres pouvoirs publics et organismes privés responsables sur la situation stratégique de la « Zone du puits n° 0 » recouverte de dépôts miniers de haute toxicité et de la gravité des impacts que présente cette zone tant au niveau local qu'au niveau régional.



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Pour ADAMVM,

Adhérent, André Charrière, géologue

Adhérent, Michel Bourgeat

Présidente, Hélène Le Gallic

Annexe

Carte Sud du puits 0

